



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE  
MISSION DE COORDINATION SECURITE ET  
PROTECTION DE LA SANTE AVEC LA SOCIETE  
COORDINATION MANAGEMENT**

**DÉCISION N° AU-19-355  
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation au Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4933 du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** le projet de la Ville de Vincennes de réaliser un espace coworking au n°6 allée Charles V à Vincennes et l'obligation d'avoir recours à un contrôle de sécurité et protection de la santé,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société COORDINATION MANAGEMENT dont le siège social est 17 places des Echoppes 78311 Maurepas d'assurer sa mission de coordination de sécurité et protection de la santé ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** la proposition de la société COORDINATION MANAGEMENT, représentée par Monsieur MASSON Christophe en qualité de gérant.

Le montant de ce contrat s'élève à 2 876,25 € HT

**DE FAIRE FACE**, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190927-lmc1H6701H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/09/2019  
Date de Publication : 27/09/2019